



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS Projet d'aménagement particulier

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier (PAP), dénommé «Kemel», prévu à Consthum, a été analysé par le collège échevinal en sa séance du 22 décembre 2020.

Le projet, présenté par le bureau LUXPLAN de Capellen pour le compte de la société Lionstone, a pour objectif la construction de quatre unités de logement.

Le public pourra prendre connaissance des plans et documents au secrétariat communal à Hosingen pendant une période de 30 jours, soit du **7 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus**.

Le projet et les plans y relatifs peuvent être consultés sur le site internet www.hosingen.lu.

Les observations et objections éventuelles contre le projet d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la Commune du Parc Hosingen endéans le prédict délai de 30 jours sous peine de forclusion.

Hosingen, le 5 janvier 2021
le collège des bourgmestre et échevins,